

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2022/21

Séance du 28/11/2022

DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 28/11/2022, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'adopter le projet de décision modificative N°2 pour l'exercice 2022, en section d'investissement et en section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, et de réaliser les écritures correspondantes tel qu'indiqué au rapport.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé